

Primarette, le 21 mai 2019

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussignée Angéline APPRIEUX, maire de PRIMARETTE, certifie qu'il y a lieu de modifier, suite à une erreur matérielle, la délibération N°2019-011 du 21 mars 2019.

### Vote du budget primitif 2019.

Suite à l'annulation des prévisions budgétaires de cession d'éléments d'actif,

#### Il faut lire :

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :  
**689 636.08 €** pour la section de fonctionnement.

Par contre la section d'investissement avec **832 327.20 €** en recettes pour **832 897.20 €** en dépenses est en déséquilibre de **570 €**,

#### Au lieu de :

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :  
**696 718.68 €** pour la section de fonctionnement.  
**839 409.80 €** pour la section investissement.

Document établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Primarette, le 16 mai 2019



Madame le Maire,

Angéline APPRIEUX

